

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

16

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **16 OCTOBRE 2026**

Objet de la délibération :

**SAINT TROPEZ –
OPERATION « VILLA
MISTRAL » PROJET DE
CONSTRUCTION NEUVE
DE 14 LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Nathalie JANET, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Christophe REGIMBEAU, Valérie RIALLAND,

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à J GHIO

Absents et excusés : Martine ARENAS, Jean-Michel DRAGONE
Delphine GROSSO, Marc LAURIOL

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : M LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération N°15 en date du 16 octobre 2025, vous avez autorisé le lancement de l'opération « villa mistral » située sur la commune de Saint Tropez pour la réalisation de 9 logements sociaux.

La ville de Saint Tropez a modifié son PLU permettant l'optimisation du foncier concerné par cette opération.

Après étude, il apparaît que ce foncier doté de droits à construire supplémentaires permettrait la réalisation de 14 logements sociaux et 28 places de parkings en sous-sol.

La répartition par produit serait de 5 PLA1, 9 PLUS, répartis sur les 4 type 2, 6 type 3 et 4 type 4.

L'opération nécessite que soit consentie par la commune, sur le ténement foncier concerné, un bail emphytéotique administratif d'une durée de soixante-cinq ans, conclu en application des articles L. 1311-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales, moyennant une redevance fixée à 1 € symbolique, figurant au cadastre de la manière suivante :

Commune : SAINT TROPEZ

Section : AL

Numéros :

- 58 : 737 m²
- 59 : 453 m²
- 60 : 460 m²
- 237 : 238 m²

Pour une surface totale de 1 888 m²

A ce jour, l'estimation prévisionnelle de cette opération au global est de **3 167 647 € TTC** (dont 878 926 € d'apport office).

Concernant les 5 logements complémentaires donnant lieu à un nouvel agrément, l'estimation prévisionnelle est de 994 237 € TTC et un plan de financement qui s'établit comme suit :

Subventions ETAT	95 000 €
Prêt CDC	592 398 €
Fonds Propres VH	306 839 €
TOTAL	994 237 €

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- Le lancement de l'opération et son coût prévisionnel,
- La signature d'un bail emphytéotique administratif avec la commune de Saint Tropez moyennant une redevance d'un euro symbolique,
- Le lancement des études, appels d'offres service et travaux et signature des marchés afférents,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI